2014-26

L'AGRICULTURE FAMILIALE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité
Conseil économique social et environnemental

Selon la FAO, plus de 500 millions d'exploitations agricoles dans le monde relèveraient de l'agriculture familiale, identifiée par l'origine de la main d'œuvre, la maîtrise des moyens de production et du foncier, ainsi que le libre choix des productions et des pratiques culturales. Cette large définition conduit à parler non pas d'une mais des agricultures familiales, en excluant celles dont les acteurs directs sont des entreprises ou des investisseurs. Dans le monde, les très petites exploitations sont majoritaires (72 % font moins d'1 ha), mais les disparités sont saillantes.

Les exploitations des pays de l'OCDE ont été transformées par la mécanisation, les intrants, l'agrandissement, les innovations agronomiques et la structuration des filières. En revanche, dans de nombreux pays en développement, de telles évolutions n'ont pas eu lieu.

En France, depuis le début des années 1960, différents leviers ont été actionnés pour augmenter de manière significative la production agricole (politique foncière, nouveaux statuts, prêts bonifiés…) parallèlement aux progrès techniques. L'action des pouvoirs publics a été relayée par les organisations d'agriculteurs. La PAC, largement conditionnée par les règles du commerce international, a progressivement substitué le système des prix garantis par des soutiens financiers à la production, puis par des aides découplées.

Au-delà des gains de productivité ainsi obtenus, de profonds changements dans la nature des productions, mais aussi en termes de diminution d'emplois, d'exode rural et de structures des exploitations ont été observés. Enfin, l'intensification de l'agriculture a eu des impacts environnementaux et sanitaires.

Confrontées à une compétition croissante, les agricultures familiales sont menacées, notamment par l'arrivée de puissants investisseurs à la recherche d'une rentabilité immédiate. Entraînées dans une course à la baisse des prix et soumises à l'instabilité des cours mondiaux, elles subissent une forte pression foncière et sont contraintes de s'endetter si elles veulent investir. De plus, l'accès aux semences représente désormais une charge financière significative. Enfin, les Etats ont progressivement perdu les moyens de protéger leurs agricultures familiales.

Pourtant, elles présentent de nombreux atouts en matière de lutte contre la sous-nutrition et la pauvreté dans le monde : elles fournissent 80 % de l'alimentation et occupent près de 40 % de la population active, alors que les autres secteurs n'offrent pas suffisamment de débouchés pour les populations contraintes de délaisser leurs terres. Elles participent aussi à la valorisation et à la protection des ressources naturelles et des paysages. Elles contribuent enfin au développement économique des territoires en favorisant la création de circuits courts et le maintien des services publics.

« Elément clé de l'équilibre social, économique et politique de tous les pays, les agricultures familiales méritent de faire l'objet de programmes adaptés aux contextes locaux, aucun modèle n'étant universel et transférable "clés en main"»

Martine Laplante
est présidente des Amis de la terre Limousin et ancienne présidente des Amis de la terre France.
Elle siège au CESE à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, où elle représente le groupe environnement et nature.

Contact :
martine.laplante@lecese.fr
01 44 43 62 22

LES PRINCIPALES PRECONISATIONS

Mieux connaître, défendre et promouvoir les agricultures familiales

- Dynamiser et pérenniser l'Observatoire des agricultures du monde

Garantir aux agriculteurs un accès à la terre, à l'eau et aux semences

- Favoriser l'accès au foncier en limitant la concentration des exploitations et en mettant l'accent sur les droits d'usage, notamment ceux des femmes
- Rendre contraignantes les Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts de la FAO
- Sécuriser l'accès à l'eau, notamment grâce à une gestion plus économe et un contrôle public plus fort
- Préserver le droit des agriculteurs de continuer à produire, sélectionner et échanger des semences adaptées au contexte pédo-climatique local et dont le bon état sanitaire est assuré
- Refuser toute « privatisation du vivant »

Permettre aux agriculteurs de choisir leurs productions et leurs itinéraires techniques, notamment grâce à l'accompagnement et à l'accès au crédit

- Encourager les pratiques culturales alternatives pour renforcer la sécurité alimentaire et préserver les ressources naturelles
- Favoriser l'amélioration des outils de production en facilitant les investissements individuels ou collectifs
- Créer ou maintenir un réseau dense de structures formatrices, développer les cursus en alternance
- Soutenir la diffusion des bonnes pratiques et l'innovation en répondant aux besoins des agriculteurs

Lutter contre la concurrence mondialisée et ses conséquences négatives pour les agricultures familiales

- Faire reconnaître la spécificité des produits agricoles et alimentaires par l'OMC et dans le cadre des accords de libre-échange
- Lutter de façon affirmée contre l'accaparement des terres
- Favoriser l'organisation des producteurs et soutenir leur implication dans la gouvernance de l'agriculture
- Faciliter l'accès aux marchés et améliorer l'organisation des filières pour assurer des prix rémunérateurs pour les agriculteurs
- Développer les infrastructures de stockage et de transport
- Réduire le gaspillage alimentaire mondial et les pertes agricoles

Reconnaître et valoriser le métier d'agriculteur et des autres travailleurs de la terre

- Mener à son terme le travail du Conseil des Droits de l'Homme pour élaborer une déclaration des droits des paysans
- Mettre en place une véritable protection sociale pour les agriculteurs et les membres de leur famille qui travaillent sur les exploitations
- Engager une réflexion au sein de l'ONU sur les composantes sociales de l'agriculture
- Communiquer pour améliorer l'image de l'agriculture et favoriser l'attractivité du métier

(Re)mettre les agricultures familiales et l'alimentation au cœur des politiques publiques

- Définir des politiques publiques adaptées aux contextes locaux et aux enjeux des agricultures familiales, articulées avec des programmes d'actions coordonnés en matière d'alimentation, d'éducation, de santé, d'emploi, de protection des ressources naturelles...
- Reconnaître le concept d'exploitation familiale dans la PAC.